



Comité Syndical
Mercredi 20 décembre 2023 - 19h00
Syage - 17, rue Gustave Eiffel
91230 Montgeron

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à 19 heures 00, le Comité du **Syndicat** mixte pour l'**Assainissement** et la **Gestion des Eaux** du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Alexandre CARON (Fontenay-Trésigny) - *représenté par M. André BOUCHER*,
M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy),
M. Charles DARMON (Varenes-Jarcy) et (CA Orée de la Brie)
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie) et (CC du Val Briard),
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Gérard NEPPER (CC les Portes Briardes entre Villes et Forêts) - *représenté par M. Guy GEOFFROY*
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine),
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-Le-Repos),
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représentée par Mme Christine COTTE*,
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représenté par Mme Valérie DOLLFUS*,
M. Thierry BATTISTI (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représenté par M. Constant LEKIBY*
Mme Jocelyne FALCONNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représentée par M. Fabrice GAUDUFFE*,
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne),

M. Damien ALLOUCH (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Marc CUYPERS (CC du Val Briard),
M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Gilles TROUVÉ (Grand Paris Sud Est Avenir) et (Métropole du Grand Paris),
M. Philippe GAUDIN (Grand-Orly Seine Bièvre) et (Métropole du Grand Paris)
M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre),
M. Alain LALOÉ (Grand-Orly Seine Bièvre),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris)
M. Vincent BEDU ((Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Nicolas DUCELLIER,
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris),
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (CC Portes Briardes entre villes et forêts), (SMAB), (Gretz-Armainvilliers),
(S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan), et (SICTEU),

Ont donné procuration

Mme Marie-Christine COQUELET (Favières en Brie)	à	M. Marc CUYPERS
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)	à	M. Romain COLAS
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)	à	M. Christian FERRIER
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris)	à	Mme Vanessa HANNI

Etaient absents et excusés

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert) - M. Jean-Marc DESPLATS (Chateaubleau),
M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert) et (CA Orée de la Brie)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Chatres) - M. Michel PRUDON (Courpalay),
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine) - M. Stéphane VAURY (Courtomer),
M. Patrick DURAND (Grandpuits - Bailly-Carrois) - Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoix),
M. Ludovic POUILLOT (Neufmoutiers en Brie) - M. Patrick VORDONIS (Ozoir-la-Ferriere),
M. Laurent GADET (Quiers) - M. Jean-Claude DELAVAUUX (Rozay-en-Brie),
M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie) - M. Marcel VILLAÇA (Sevron),
M. Franck DUPRESSOIR (Vanville) - Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang) et (S.I.A.E.P. de Andrezel, Verneuil l'Etang et Yebles)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie) - M. Claude MACLE (CA de Marne et Gondoire),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération) et (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris) - M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois)
M. Laurent GAUTIER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Claude DEBACKER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Michel PAPIN (Lésigny), (CC Portes Briardes entre villes et forêts) et (S.I.B.R.A.V),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Philippe FASSELER (CC du Provinois) - M. Jean-Pierre VIC (Grand-Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),

Le Président ouvre la séance et remercie les élus pour leur présence. Il informe que cette soirée a débuté, dans cette même pièce, avec un hommage à la mémoire de Monsieur Alain Chambard, Président de cet établissement pendant une vingtaine d'années, en présence de ses enfants, des membres de sa famille, des membres du personnel du SyAGE, des représentants d'entreprises mais aussi des collectivités adhérentes. C'était un moment, comme l'aurait aimé Monsieur Chambard, c'est-à-dire à la fois touchant, très humain et en même temps un moment joyeux et tourné vers l'avenir.

Il rappelle que Monsieur Chambard est décédé le 28 septembre dernier. Pour conclure cette séance d'hommage, le Président informe qu'il proposera, lors d'une prochaine réunion, d'adopter une délibération qui donnera le nom Alain Chambard à la salle de réunion du Comité du SyAGE.

Il invite à observer une minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence)

Le Président remercie l'assemblée. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Nomination d'un secrétaire de séance

Le Président propose de désigner Monsieur Charles DARMON, secrétaire du Bureau du SyAGE.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? *(Non)*

M. Charles DARMON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Relevé des décisions prises

Le Président est amené, ainsi que l'exige l'article L.122 al. 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées. La synthèse de ces décisions a été dressée lors de la transmission du dossier de ce Comité et demande s'il y a des questions ou observations ? *(Non)*

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 18 janvier 2023

Le Président soumet à examen le Procès-Verbal de la dernière réunion qui s'était tenue le 28 juin 2023 à Tournan-en-Brie et demande s'il y a des commentaires ou des observations sur ce compte-rendu, des oppositions ou des abstentions. *(Non)*

Mis aux voix, le compte rendu de la séance du 28 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le Président propose, avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, de faire un retour sur le récent épisode de crue, principalement du 9 au 11 décembre derniers et explique quelle fut l'action du Syndicat.

Le Président précise qu'il va falloir être particulièrement vigilants pendant toute la période hivernale. En effet, le sud de la nappe du Champigny est arrivé à saturation : les sols sont gorgés d'eau, ce qui implique une réaction immédiate des cours d'eau de l'Yerres et ses affluents à chaque épisode de précipitation (présentation jointe).

Le Président informe que le phénomène El Nino bat son plein, et qu'à cet effet, le début d'année pourrait être très pluvieux. Il incite à une grande vigilance.

Des débordements ont été constatés sur le cours de l'Yerres et sur un certain nombre d'affluents, sans qu'il ait été signalé de débordements sur des habitations. Il précise qu'à la connaissance du SyAGE, aucune habitation n'a été touchée même si ce fut limitée à certains endroits ; ce qui incite à plus de vigilance pour la période qui vient.

Il évoque les gués, notamment à Soignolles, qui ont été très rapidement inondés, ainsi que certaines voiries mais sans dommages aux personnes ni aux biens.

Il signale que, dès lors que le SyAGE a eu connaissance, à la fois de l'état de la rivière et des prévisions de précipitations, un bulletin de vigilance a été émis le samedi 9 décembre à midi, suivi, au regard de l'évolution de la pluviométrie, par un bulletin de crue : remontée en alerte crue à 18 heures, le samedi 9.

Le Président indique que le dispositif SIRYAC a été activé. Il concerne en grande partie le territoire historique du Syndicat et précise que ce dispositif sera élargi, progressivement, à partir du début 2024, à l'ensemble du territoire du Bassin Versant, de façon à ce que tous les riverains qui sont soumis au risque d'inondation sur leurs biens, puissent recevoir les alertes et précise que le Syndicat aura besoin du relais des collectivités pour que les habitantes et les habitants s'inscrivent à ce dispositif. Il reviendra sur l'ensemble de ces informations ultérieurement. Le territoire a été instrumenté ces derniers mois. C'est, d'ailleurs, tout l'intérêt d'avoir un Établissement désormais compétent sur l'ensemble du Bassin Versant.

Le Président remercie les agents qui ont été très nombreux à sillonner l'ensemble du Bassin Versant pour vérifier les mires, pour relever les niveaux, pour prendre des photos, pour améliorer les connaissances du Syndicat et enrichir ainsi la base documentaire du SyAGE : l'objectif étant, avec l'instrumentation et les études en cours de finalisation, de pouvoir créer de nouveaux modèles hydrauliques qui permettront d'améliorer les capacités à prévenir les effets de la pluviométrie sur l'ensemble du Bassin Versant.

Par ailleurs, les épisodes venteux, qui ont précédé la crue, ont énormément sollicité les agents du SyAGE. Ils sont intervenus sur l'ensemble du territoire pour le retrait des arbres dont les chutes ont été provoquées soit par le vent, soit par les crues.

Un film a été réalisé par drone, ainsi que des photos pour permettre de constater la situation dans différents points.

(Projection du film)

Éric Chalaux, Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques, précise que les images sur Ozouer-le-Voulgis ont été prises dans un souci documentaire. En effet, c'est dans cette commune que le SyAGE projette, dans le cadre du PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations), de créer une zone d'expansion de crue. Ces images ont été prises 48 heures après le pic de crue.

Le Président mentionne la création d'un ouvrage d'une zone d'expansion de crues, d'occurrence 10-30 ans, projetée sur des parcelles agricoles privées, qui permettra de retenir 750 000 m³ d'eau et, ce faisant, de réduire de 30% les dommages subis à l'aval de cet ouvrage – et pas exclusivement sur le territoire aval car cela concernerait également des communes comme Soignolles-en-Brie.

Le Président précise que c'est un chantier au long cours qui va se prolonger sur 2024 avec, à la fois, un travail de diagnostic qui s'achève et de concertation maintenant avec les exploitants et les propriétaires. La surinondation créera un préjudice, préjudice qu'il conviendra d'évaluer et d'indemniser. Le SyAGE se portera acquéreur - ce qui a du sens en terme de gestion des milieux aquatiques - d'un certain nombre de parcelles qui ont vocation à être régulièrement surinondées.

Il demande s'il y a des questions sur cette présentation? Yves THOREAU ?

M. Thoreau considère que le dispositif d'alerte est un très bon dispositif, qui fonctionne très bien, est pertinent et précis. Et qui plus est, cela permet aux collectivités éventuellement de relayer l'information là où il se doit.

Cependant, compte tenu des épisodes climatiques de plus en plus intenses, il fait un rappel sur la manière d'entretenir les avaloirs et dans un schéma qui favorise l'implantation d'arbres ou de plantations partout. Dans le cadre des phénomènes climatiques connus, associés à la tombée des feuilles qui s'accumulent dans les eaux, des problèmes naissent : des avaloirs sont saturés faute d'être entretenus convenablement. Même si cela ne fait pas partie des opérations uniques, c'est peut-être aussi dans la culture du SyAGE de rappeler que le système fonctionne si, à tous les étages, chacun fait ce qu'il faut et que le SyAGE ne porte pas, seul, l'entière responsabilité en la matière.

L'infiltration à la parcelle l'amène aussi un questionnement en ce sens que des berges absorbent, aujourd'hui, beaucoup moins que par le passé. Le fait d'être dans un contexte de densification et avec des infiltrations à la parcelle doit peut-être conduire à porter une attention particulièrement sur des faits nouveaux : le débordement de ces infiltrations à la parcelle qui ne pourront pas absorber convenablement tous ces flux. C'est plus un problème d'attention.

Le Président remercie Monsieur Thoreau pour son intervention et également pour cet appel à la vigilance sur les avaloirs. En effet, le SyAGE sert l'assainissement et la gestion des eaux pluviales dans 18 communes et, chaque année, au mois de septembre, il signe un courrier, adressé aux 18 maires, pour leur demander d'être vigilants sur l'entretien des avaloirs et le ramassage des feuilles. Car effectivement, il y a une vigilance à avoir pour une limitation des effets des inondations pluviales sur les avaloirs, aussi bien communale que via le prestataire du SyAGE, à savoir la société SUEZ.

Le Président demande s'il y a d'autres commentaires ou questions ? Gilles Carbonnet ?

M. Carbonnet souhaite remercier les équipes du SyAGE qui sont intervenues depuis cet été, par rapport aux inondations du fait du grand nombre d'arbres qui sont tombés au sol et des difficultés qui ont été les leurs.

Le Président remercie Monsieur Carbonnet et s'associe à ces remerciements qui vont à Nicolas BIGOT, responsable de l'équipe rivière, et à l'ensemble de ses agents qui ne chôment pas. À ce titre et pour information, leur territoire d'action va être étendu à six communes seine-et-marennaïses.

Le Président propose, s'il n'y a pas d'autres observations, de poursuivre l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 – Décision Modificative Budgétaire n°1 - Année 2023

Le Président informe que cette Décision Modificative n'a pas d'incidence budgétaire et qu'il s'agit essentiellement de régulariser des montants inscrits de dotations aux amortissements, puisque la

norme comptable M57 est appliquée depuis le 1^{er} janvier dernier et que celle-ci suppose l'amortissement au *prorata temporis* des investissements. Cela implique quelques mouvements sur nos trois budgets, à savoir le Budget principal M57 et deux budgets annexes, c'est-à-dire le budget Assainissement (M49), et le budget « Mise en œuvre du Sage » (M57) à opérer pour calibrer notre niveau de dotations aux amortissements en fonction de cette application de la règle du *prorata temporis* ; ainsi qu'une petite modification relative au budget « Mise en œuvre du SAGE » avec, au chapitre 012, des crédits supplémentaires à hauteur de 4 000 € pour rémunérer les animateurs du SAGE ; lesquels n'ont pas chômé cette année et qui ne chômeront pas non dans le cadre de l'exercice 2024.

Le Président demande s'il y a des commentaires ? Des questions ? (Non)

Mise aux voix, la Décision Modificative budgétaire n°1 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

2 – Fixation des durées d'amortissements

Le Président informe que là aussi, il s'agit d'un élément technique lié à la mise en œuvre de la norme comptable M57 : la fixation des durées d'amortissement avec une proposition de modification dans la perspective de la simplification et d'harmonisation à 60 ans pour un certain nombre de des immobilisations pour réseaux rénovés ou créés.

Le Président demande s'il y a des commentaires ? Des questions ? (Non)

Mise aux voix, la délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2024

Le Président informe de la diffusion aux membres du Comité d'une note extrêmement complète, élaborée par l'ensemble des Services sous la houlette de Sébastien BOUILLAUD, Directeur Général Adjoint en charge des Finances et de la Commande Publique. Il propose une rapide présentation, bien plus sommaire que le document reçu.

➤ Les Orientations Budgétaires générales

Le Président informe qu'il s'agit des fondamentaux pour le contexte de la préparation budgétaire 2024 pour le Syndicat.

Les services ont compilé les chiffres sur les dernières années. Il est fait état uniquement de l'inflation constatée par l'INSEE. D'après l'INSEE, l'inflation, constatée sur 3 ans, s'est élevée à presque 14 %. Celle que subit le Syndicat est autrement plus forte, singulièrement dans un Syndicat comme le SyAGE qui investit beaucoup. Pour autant, le choix a été fait de ne pas augmenter les contributions des collectivités, ni la redevance d'assainissement depuis 2021. Cela signifie, pour le seul budget d'assainissement par exemple, que le SyAGE ne percevra pas, sur 2024, 3 M€ de recettes supplémentaires.

En affinant les provisions budgétaires et en pratiquant une bonne gestion, il s'avère inutile de relever les contributions pour assumer le plan de charge. Le Président propose de maintenir les niveaux de convocations actuels et ce en attendant, notamment, les conclusions des études conduites sur

l'élaboration des schémas directeurs eaux usées/eaux pluviales qui ne manqueront pas d'apporter leur lot de besoins d'investissement. À ce moment-là, il sera temps d'envisager de prendre des décisions en matière de recettes, le cas échéant.

Ce qui guide le SyAGE sur 2024, c'est de tenir l'exécution budgétaire sans augmenter ni les contributions ni la redevance d'assainissement, et d'ajuster la soutenabilité des opérations, gérer au plus juste pour avoir un budget équilibré sans devoir faire appel à des recettes supplémentaires.

Il convient d'avoir une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses de personnel. En 2023, le SyAGE a connu une croissance de 6% qui est essentiellement liée à l'application de mesures décidées à l'extérieur du Syndicat mais aussi de mesures décidées à l'intérieur du Syndicat, notamment sur le CIA pour 140 000 €. C'est une part du régime indemnitaire des agents.

C'était chose nécessaire à la fois pour combler un certain nombre de disparités existantes entre les anciens et les nouveaux dans l'Établissement et pour maintenir l'attractivité. À cet égard, le SyAGE rencontre un problème de recrutement. Or, il est essentiel que le Syndicat reste attractif pour attirer des candidats et des candidates.

Le SyAGE inscrit à son budget ce qu'il sait pouvoir faire. Ceci explique que le budget est le plus sincère possible dans ces prévisions de façon à avoir une exécution budgétaire en ligne.

La seule dynamique de recettes pour cet Établissement, c'est l'évolution de la population puisque c'est sur la base de la population qu'est levée la contribution des membres du Syndicat.

On prévoit seulement 1,3% de croissance de la section fonctionnement du Budget principal en M57.

En revanche, les ratios financiers sont très satisfaisants : ils sont quasiment à zéro année en capacité de désendettement sur la M57 ; ratio qui s'est amélioré parce qu'il a été procédé à un remboursement anticipé de crédit indexé sur l'exercice 2023. De fait, l'endettement a été fortement réduit. Cela a permis de réduire considérablement la charge financière et surtout d'éviter de payer, dans un contexte de remontée des taux, un service de la dette qui allait croissant depuis deux ans maintenant.

À noter une hausse mesurée de 1,28 % pour le budget assainissement en section de fonctionnement, hors charges communes parce que le SyAGE a une dépense exceptionnelle, en M57 et en M49, au titre des contributions charges communes sur les exercices 2023 et 2024 liées aux travaux en cours sur son bâtiment. Une opération globale à hauteur de 1,8 M€ est investi pour mettre au goût du jour les aspects thermique et énergétique de cet établissement et aussi pour créer de nouveaux locaux pour accueillir des personnels qui sont arrivés avec la prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire du Bassin Versant.

En dehors de cette dépense exceptionnelle sur 2024, le SyAGE a un budget de fonctionnement en M49 tenu à 1,28 % de croissance.

Quant au budget « Mise en œuvre du SAGE » il est à noter une augmentation pour accompagner la mise en œuvre de la révision du SAGE, ainsi que l'ensemble des travaux qui y sont liés et également à l'accompagnement de la phase de consultation du public qui se déroulera au second semestre. La croissance du budget « mise œuvre du SAGE » est de l'ordre de 400 000 € (environ 30%).

Le Président présente quelques éléments qui illustrent l'inflation subite :

- +78% de croissance des primes d'assurance des véhicules – renouvellement du marché.
- +55 % sur la facture d'électricité du budget principal due à la hausse des coûts de l'énergie.
- explosion du nombre de contrôles liés à la mise en œuvre de la loi Climat Résilience. Et cela va encore croître sur 2023 et sur 2024 du fait de nouvelles obligations en matière de contrôles lors des cessions immobilières, donc plus de contrôles à réaliser.
- augmentation de 1,5 point de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, ce qui ne manquera pas d'avoir ses effets en année pleine sur 2024.
- le Budget principal M57 supporte les charges communes et le Budget annexe Assainissement, lui, verse sa quote-part par virement et à ce budget M57.
- moins de dépense pour rembourser capital et intérêts de la dette en 2024.
- budget principal M57 : une annuité de dette qui est réduite de 213 000 €. C'est le fruit des remboursements anticipés, procédés sur 2023.
- budget assainissement M49 : moins 280 000 € sur l'annuité > réalisation de deux exercices sans recourir à l'emprunt, aussi bien sur 2022 que sur 2023.

Sur 2024, intervention en investissement et en fonctionnement sans grand bouleversement par rapport aux priorités qui ont été celles du SyAGE ces dernières années.

Le Président présente les grandes opérations par budgets et par compétences.

Le Président informe que, pour l'assainissement, les coûts au titre de l'ancien schéma directeur assainissement seront assumés. Il précise que le SyAGE aura, dans le courant du premier semestre 2024, un nouveau schéma directeur qui définira les besoins d'investissement sur l'assainissement pour la décennie qui suit.

Avec ce qui est identifié avant la production du schéma directeur d'assainissement, une centaine de millions d'euros sera à investir sur 5 ans sur les eaux pluviales et les eaux usées.

Au-delà de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements, un événement qui impacte nos priorités : les Jeux Olympiques de l'été prochain et la volonté de réouvrir un certain nombre de points de baignade, au-delà des J.O., en Seine et en Marne.

Des moyens très conséquents sont mobilisés sur tout ce qui permet de rabattre les pollutions qui vont vers la Seine dans la perspective des J.O. et de l'ouverture à la baignade, avec un État qui, à raison, est particulièrement vigilant sur la capacité du SyAGE à remplir ses objectifs. Ce qui a conduit le Syndicat à recruter un agent spécialement dédié au dossier de mises en conformité des bâtiments publics.

Par ailleurs, des travaux de suppression de regards mixtes se poursuivront sur les communes de Valenton et de Villeneuve-le-Roi.

Le Président informe que, en ce qui concerne les eaux pluviales, les dernières grandes opérations de résorption des points noirs orages seront soldées.

Il rappelle qu'un certain nombre de secteurs du périmètre assainissement et eaux pluviales étaient soumis à des inondations à chaque épisode orageux. Au fil des ans, plusieurs dizaines de millions d'euros ont été investis par le Syndicat dans la perspective de résorber ces points noirs. Il en reste quelques-uns qui seront traités en 2024, notamment à Varennes-Jarcy, à Marolles-en-Brie et à Montgeron.

Un marché d'études a été attribué à la société Prolog, afin que le SyAGE soit prochainement doté d'un nouveau schéma directeur qui impliquera, au-delà du Syndicat, l'ensemble des maîtres d'ouvrage d'espaces publics.

Le Président remercie les équipes du Syndicat car tenir les dépenses relève d'un effort quotidien dans ce contexte inflationniste.

Concernant le Budget principal M57 :

Le Président informe que le SyAGE aura, en prévisionnel, un atterrissage 2023 à hauteur de 6 M€ pour le Budget principal en M57 et des dépenses évaluées à 6,3 M€ pour l'exercice 2024 ainsi que 4,6 M€ en investissement contre 6,7 M€ prévus en 2024. Le Syndicat a une dette très faible pour la section M57.

Pour le Budget M49

Le Président informe que le SyAGE est en bonne santé financière.

Pour 2024, en fonctionnement, il est prévu un budget à hauteur de 10,5 M€ et en investissement, toujours sur 2024, un budget à hauteur de presque 19 M€ et de presque 25 M€ pour l'exercice 2025 dans le cadre de la trajectoire du Syndicat.

Un besoin de recours à l'emprunt est envisagé, évalué à 4,5 M€ après reprise du résultat. Une capacité de désendettement très faible est maintenue. Les ratios sont satisfaisants et l'emprunt sera à peu près autant que ce que l'on remboursera de dette.

Le budget annexe « Mise en œuvre du SAGE » est nettement moins conséquent. Il est inversement proportionnel à l'importance du sujet. Même si le budget « mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » appliquera sans doute des dépenses dans les autres budgets, cela ne coûte pas cher et le gain peut être conséquent. Cela va engager le territoire du SyAGE pour les prochaines années.

La CRC engage le SyAGE à avancer moins timidement que par le passé, avancement timide dû aux coûts assainissement/eaux pluviales. Avec la fin des travaux sur Villeneuve-le-Roi, tout sera passé en séparatif sur l'ensemble du territoire assainissement et eaux pluviales dans les prochains mois.

Enfin, **le Président** informe que le SyAGE programme, sauf cas contraire, un budget 2024 qui ne prévoit pas d'accroître la contribution des membres.

M. Thoreau dit qu'effectivement, il n'est pas possible de remettre en cause la situation financière du Syndicat qui s'avère être très saine. Néanmoins, force est de constater un programme d'investissement relativement lourd et ambitieux :

- un contexte climatique qui est de nature à mobiliser, beaucoup plus fortement que par le passé, l'ensemble de moyens et de ressources.

- un contexte d'inflation, même si cette inflation aujourd'hui se stabilise, qui continuera à faire supporter toutes les hausses subies jusqu'à présent.
- une incertitude sur la nécessité d'avoir, peut-être, à terme, à passer par des emprunts supplémentaires à des taux qui ne sont plus du tout ceux évoqués et connus jusqu'à présent.
- une politique du maintien des contributions, du maintien des redevances.

Bien que n'étant pas partisan d'augmenter toutes ces choses, Monsieur Thoreau considère qu'il y a des équilibres à trouver et qu'elles ne peuvent pas être trouvées en tenant une posture de protection.

Il demande si cette position, telle que proposée dans ce rapport d'Orientation Budgétaire, est une position durable ou est-ce qu'elle est liée plus ou moins au résultat de l'étude qui a été évoquée en début de présentation ? Il ne faudrait pas que les Communes se retrouvent confrontées, à un moment ou à un autre, à devoir faire un saut qui sera trop important, une option prise en amont, permettant de faire des petits pas plus supportables pour chacun.

Le Président remercie Monsieur Thoreau et laisse la parole à Monsieur Guy Geoffroy, Président de la Commission Locale de l'Eau.

M. Geoffroy souhaite, au sujet du SAGE et de la Commission Locale de l'Eau, faire à la fois une confirmation, présenter des félicitations et des remerciements.

La confirmation est que l'année 2024 est une année importante pour l'ensemble des habitants du Bassin Versant, c'est-à-dire un nombre très important des concitoyens et des collègues des Villes, parce que c'est l'année où le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sera rendu applicable après un travail considérable qui est en cours de finalisation. Sans rentrer les détails, une Commission Locale de l'Eau, appelée pompeusement le « Parlement local de l'Eau sur le Bassin Versant », est composée de tellement de partenaires qui doivent conjuguer leurs réflexions alors que celles-ci sont souvent paradoxales et antinomiques que, sur le papier, c'est parfois compliqué et qu'il faut vraiment prendre le temps de la réflexion et de l'échange pour rendre ce qui est compliqué moins compliqué et plus consensuel.

Il faut savoir que le SAGE, à partir de l'année prochaine, sera de plus en plus un élément important à prendre en compte, avec un nombre grandissant de contraintes positives, au plus près de l'action quotidienne des élus des communes, notamment du règlement et de toutes les dispositions qui deviendront contraignantes, qui s'appliqueront et qui devront être prises en compte dans les documents d'urbanisme notamment sur des questions loin d'être neutres.

Des questions de l'amont ont été évoquées et des décisions sont à prendre pour permettre à l'amont d'assumer sa part, non pas de responsabilité, mais sa part dans les actions qu'il faut mener de façon que l'ensemble du Bassin Versant vive les questions qui se posent, notamment les inondations et les crues, de manière plus solidaire. Pour ce faire, il convient que tous les élus et ainsi que la population sachent qu'un Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau est quelque chose de complexe mais d'indispensable et qui va devenir de plus en plus présent au quotidien dans la politique publique et dans la vie, seconde après seconde, des concitoyens.

C'est donc une nouvelle importante. Au cours de l'année 2024, le SAGE aura maintes occasions d'en reparler et d'initier des prises de parole au sein du Comité Syndical du SAGE, évidemment.

M. Geoffroy évoque les moments d'émotion et d'affection que beaucoup ont pu partager avant la séance en pensant très fort à Alain Chambard. Cela fait un peu plus de 20 ans que, avec M. Chambard et avec le Président Piot, ils se sont lancés dans cette aventure qui était assez avant-gardiste, consistant à engager la réflexion sur l'ensemble du Bassin Versant, sur les trois départements concernés en vue de la création de la CLE, qui n'a pas été une mince affaire, et de la mise en place, sur la table de travail, du premier schéma et, depuis, du deuxième schéma.

Il précise être, ici, le témoin de l'extrême qualité de la contribution du SIARV, devenu SyAGE, avant qu'il ne devienne SyAGE transformé en EPAGE dans tout ce qui a permis aux réflexions de se mettre en place, aux décisions de se former et que la mise en application soit opérée. Cela, est dû, très probablement, au binôme qu'il a formé avec Monsieur Chambard mais également au trinôme, formé avec les Services du Syndicat.

Il souhaite saluer en particulier, Éric Chalaux qui, dans les multiples fonctions qu'il a exercées et qu'il continue d'exercer, avec toutes celles et tous ceux qui ont collaboré à ses côtés à cette démarche, a permis le franchissement en un petit quart de siècle des espaces considérables qui ont permis de faire en sorte que la prise en compte de la dimension de Bassin Versant soit actée par l'État de manière tout à fait positive à l'occasion de la décision, qui n'a posé aucune difficulté, de la transformation du SyAGE en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion l'Eau.

Il remercie vivement toutes les équipes. Elles permettent, au contact de partenaires, notamment de l'État, mais également des usagers qui sont très attentifs aux travaux, qui sont très présents, d'être pertinents, d'être documentés et de faire un travail tout à fait considérable avec les résultats attendus et qui sont de bons résultats.

Monsieur Geoffroy souhaite remercier également Monsieur Colas pour avoir su prendre la suite, avec toute l'équipe du SyAGE, de manière tout à fait remarquable, dynamique et déterminée, ce qui était nécessaire mais pas obligatoirement facile.

Il termine avec un sujet qui lui tient à cœur depuis le début : la volonté ne pas faire que de l'hydraulique, qui est indispensable, mais de faire également de l'écologie. Il y a 25 ans, sur cette dimension, le SAGE avait, dès le début, été extrêmement attentif et sensible à la dimension des zones humides qui sont devenues, pour la Commission Locale de l'Eau, un sujet sensible.

Le monde de l'amont, Monsieur Marc Cuypers peut en témoigner, et en particulier le monde de l'agriculture, a été, depuis le début, extrêmement précieux dans leurs réflexions, dans leurs mises en garde également, dans leur contribution très volontaire à cet effort collectif.

Il clôt en félicitant et remerciant de l'excellent travail que la Commission Locale de l'Eau a toujours mené, continue et continuera à mener.

Le Président remercie Monsieur Geoffroy et passe la parole à Didier Gonzales.

M. Gonzales dit qu'il est particulièrement agréable de se trouver dans cette enceinte alors même que pleuvent toutes les évolutions de contraintes, de difficultés, d'inflation dès que sont faits les moindres travaux tout augmente en réalité.

Il précise qu'il avait quelques inquiétudes. Certes, il savait déjà que le Syndicat est en bonne santé, que les choses sont bien calées mais reste que la tentation est bien là, celle consistant à dire que les

contraintes sont de plus en plus importantes, et l'ajustement en hausses. Le SyAGE ne l'applique pas et c'est tout l'esprit que vient de décrire Monsieur Geoffroy et qui est animé par Monsieur Colas. Le SyAGE arrive à intégrer complètement toutes ces données.

Le Président remercie vivement pour ces interventions et dit n'être que le modeste animateur d'un collectif et d'une belle équipe. Il souhaite s'associer aux propos de Monsieur Geoffroy sur la qualité et l'engagement des femmes et des hommes qui œuvrent au service de ce Syndicat et la chance de fédérer beaucoup de compétences, d'engagements et de passions dans cet Établissement.

Si celui-ci est en capacité de relever un certain nombre de défis dans le contexte particulièrement contraint à la fois réglementaire et environnemental, sachant que le SyAGE subit, sur le Bassin Versant, des effets du changement climatique comme ailleurs, et aussi sur le plan budgétaire. Si le Syndicat réussit à relever ces défis dans ce contexte contraint, c'est d'abord parce qu'il y a, ici, des femmes et des hommes qui travaillent. Et ce sont eux qu'il faut d'abord saluer et remercier.

Pour ce qui concerne la trajectoire budgétaire et financière du SyAGE, il rappelle que lorsqu'il a pris la présidence de ce Syndicat, il avait proposé au sein de la Commission Finances/Travaux et, ensuite, devant le Comité, d'avoir un échange afin de savoir dans quel sens souhaite aller le Syndicat.

Il rappelle que le SyAGE est un Syndicat technique dont il faut préserver les capacités à investir. Cela signifie conserver une capacité de désendettement qui reste dans des proportions permettant d'emprunter raisonnablement, d'avoir une signature crédible. L'objectif assigné, de mémoire, sur la trajectoire pluriannuelle, est de ne pas dépasser de 3 ans la capacité de désendettement en M57 et de ne pas dépasser de 5 à 6 ans la capacité de désendettement en M49.

Aujourd'hui, le Syndicat est en dessous. Il propose, avec les équipes, un budget stable sur les contributions et sur la redevance d'assainissement, en précisant toutefois qu'il faudra rester dans cette lecture-là. Et qu'en fonction de ce que diront les schémas directeurs assainissement et eaux pluviales, que des décisions seront à prendre.

Il ajoute que 2024 est une année où cela tient car le SyAGE est extrêmement rigoureux sur le fonctionnement. Il remercie encore une fois les uns et les autres pour les propos tenus aussi que l'action quotidienne des Services.

Il demande s'il y a d'autres questions ? Monsieur Marc Cuypers ?

M. Cuypers informe que dans sa collectivité, tant qu'il n'envisageait pas une grosse opération, tant qu'il ne faisait pas d'augmentation, tout allait bien. Le jour où il a envisagé une grosse opération, il a consulté les réseaux sociaux et a constaté que tout le monde est parti dans tous les sens. Aussi, la méthode progressive est parfois mieux perçue que la forte progression.

Il précise qu'il est entendu que, sur 2024 et 2025, il n'y aura pas de souci particulier. Toutefois, il ne faut pas hésiter, à un moment donné, en pensant à demain, à faire de petits pas. Bien souvent, cela se passe beaucoup mieux.

Le Président pense qu'en 2024, et en fonction des résultats des études en cours, il faudra bâtir une trajectoire qui, elle, ne pourra pas être fondée sur la stabilité totale des recettes sachant qu'il n'y a aucune dynamique.

Sur la M57, budget principal, GEMAPI, il n'y aura pas de forts besoins immédiats de financement. Le vrai sujet va se poser en M49. Et les difficultés auxquelles le SyAGE est confronté sont les mouvements, en

M49. Il faut arriver bien à isoler les coûts d'assainissement et d'eaux pluviales. Il faut les résultats des études et, il faut être doté d'un outil analytique permettant de justifier précisément chaque centime d'euro.

Il demande s'il y a d'autres commentaires ou de questions ? (Non)

Il demande si quelqu'un s'oppose aux faits évoqués dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire ? (Non)

Les membres du Comité Syndical indiquent, à l'unanimité, prennent acte du fait que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien été évoqué.

4 - Ouverture des crédits d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2024

Le Président sollicite l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits aux sections d'investissement aux budgets des années antérieures. C'est du classique. Dans la mesure où le budget ne se votera pas avant le 1^{er} janvier, il faut pouvoir continuer à payer les factures d'investissement.

En l'absence de commentaires, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - Fixation de la redevance d'assainissement collectif - Exercice 2024

Le Président propose, dans l'attente de la comptabilité analytique qui permettra précisément d'isoler les coûts de l'assainissement, de maintenir la redevance d'assainissement à son niveau actuel, à savoir 0,99 €/m³.

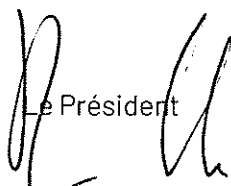
Des commentaires ? Des questions ? (Non)

En l'absence de commentaires, la fixation de la redevance d'assainissement collectif (exercice 2024) à 0,99 m³ est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Aucune demande de prise de parole n'étant demandée, il souhaite à l'assemblée d'excellentes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous le 17 janvier 2024, dans cette même salle, pour le vote du Budget Primitif et le 19 janvier 2024, pour les vœux du SyAGE à Chevry-Cossigny.

La séance est levée à 20 heures 38.


Le Président
Romain COLAS

